



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 066-18 C

Objet : RD - Versement anticipé de la subvention 2018/2019 pour la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Christian Papegay -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

• conseillers excusés : 19

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 066-18 C

objet **RD - Versement anticipé de la subvention 2018/2019 pour la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, indique que la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball a sollicité la Communauté d'agglomération le 29 mars 2018, pour un versement anticipé de la totalité de sa subvention annuelle accordée pour la réalisation de missions d'intérêt général pour la saison 2018-2019 au titre du budget 2018. Ce versement anticipé permettrait à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball :

- d'apporter une garantie à la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG) de la Ligue nationale de handball (LNH),
- de faciliter les besoins en trésorerie du club pour faire face à ses obligations dans l'attente de la reprise du championnat en septembre et des premières rentrées financières en billetterie et partenariat.

Compte tenu de son statut juridique, la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball évolue en marge du dispositif « Sport et Rayonnement » dans le cadre d'une convention particulière relative à l'accomplissement de missions d'intérêt général telle que prévue par la loi. Celles-ci recouvrent notamment :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans son centre de formation agréé,
- la participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (opérations « Hand'ensemble », « Vis ta ville », « L'école de la 2^e chance », « Bill'éthique » et un partenariat avec un organisme de formation),
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (opposition au dopage et aux toxico-dépendances, fair-play et lutte contre la violence).

Pour l'exercice 2018, compte tenu du contexte de contrainte budgétaire, l'enveloppe du dispositif Sport et Rayonnement a été diminuée de 5 % par rapport au réalisé 2017, ramenant le budget à 292 400 €. Il est envisagé d'appliquer cette baisse à tous les clubs du dispositif, faisant ainsi passer la subvention de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball de 110 000 € en 2017 à 104 500 €.

Néanmoins, il est proposé dans un premier temps de verser par anticipation à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball un montant de 100 000 €, laissant la possibilité de majorer éventuellement ce montant de subvention lors de l'approbation du dispositif en novembre 2018 au regard des résultats sportifs des autres clubs du dispositif.

Considérant le rayonnement sportif de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Vu la demande de versement anticipé de la subvention 2018-2019, par de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif Sport et Rayonnement,

Vu l'avis de la commission chargée des équipements collectifs du 6 avril 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

Article 1 : approuve le versement anticipé de la subvention de 100 000 € payable en une seule fois au titre de la saison sportive 2018-2019, à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,

Article 2 : précise que les crédits sont disponibles au budget 2018,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention y afférente.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 066-18 C

Objet de l'acte : RD - Versement anticipé de la subvention 2018/2019 pour la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Convention avec la SASP;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20886H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20886H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018